

Saint-Denis, le 14 mai 2021.

Avis sanitaire relatif à une élévation de la concentration de poussières de plomb sur le parvis de Notre-Dame de Paris

Depuis deux ans, après l'incendie qui a touché la toiture de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le parvis et les abords de la cathédrale font l'objet d'une surveillance continue de la concentration de poussières de plomb.

Après la pose d'une résine sur le parvis en mars 2020 et une série de nettoyages approfondis, le parvis de Notre-Dame a pu rouvrir au public le 31 mai 2020 (voir l'avis sanitaire en date du 29 mai 2020).

Depuis cette réouverture, les prélèvements effectués très régulièrement sur le parvis, dont les résultats sont publiés sur le site de l'Agence, montraient une concentration de poussières de plomb stable et basse, compatible avec les concentrations habituelles relevées dans l'espace urbain parisien.

La semaine du 26 avril 2021, une première augmentation de la concentration de poussières de plomb a été relevée sur le parvis, avec une valeur moyenne qui restait cependant inférieure à la valeur repère de 5 000 µg/m² utilisée pour orienter les actions depuis l'incendie ¹.

Après un nettoyage à grandes eaux réalisé les 10 et 11 mai, de nouveaux prélèvements ont été réalisés : ils montrent une nouvelle élévation de la concentration de poussières de plomb sur le parvis de Notre-Dame au niveau de 9 050 µg/m² en moyenne, supérieur à la valeur repère de 5 000 µg/m², avec un pic particulièrement élevé de 34 609 µg/m² au centre du parvis.

Des investigations complémentaires sont nécessaires pour identifier l'origine de cette pollution, qui pourrait être liée aux souffleries utilisées pour les besoins du tournage réalisé récemment aux abords de la cathédrale.

L'Agence régionale de santé d'Île-de-France recommande que le parvis de Notre-Dame de Paris soit fermé au public sans délai pour pouvoir engager les campagnes de nettoyage nécessaires jusqu'à ce que la concentration des poussières de plomb redescende et se stabilise à un niveau bas, et pour identifier l'origine de la pollution.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

¹ Pour mémoire, il n'existe pas de seuil réglementaire de concentration de poussières de plomb dans les espaces extérieurs. A la suite de l'incendie de Notre-Dame, l'ARS a retenu la valeur repère de 5 000 µg/m² pour orienter ses investigations, en s'appuyant sur la méthode statistique du 95^e percentile : dans les mesures connues réalisées dans l'espace public parisien avant l'incendie, 5 % des prélèvements dépassaient la valeur de 5 000 µg de poussières de plomb par m² et ont ainsi été considérés statistiquement « atypiques » et nécessitant une investigation approfondie.